

L'INFLUENZA AVIAIRE

Préfet des Pyrénées-Atlantiques

QU'EST-CE QUE C'EST ? L'influenza aviaire est une maladie qui peut toucher presque toutes les espèces d'oiseaux, sauvages ou domestiques. Le virus qui sévit actuellement n'est pas transmissible à l'homme. Il n'infecte que les volailles.

Les canards et les oies (palmipèdes) : ils sont le plus souvent porteurs sans symptômes, ils peuvent être infectés sans qu'on le remarque.

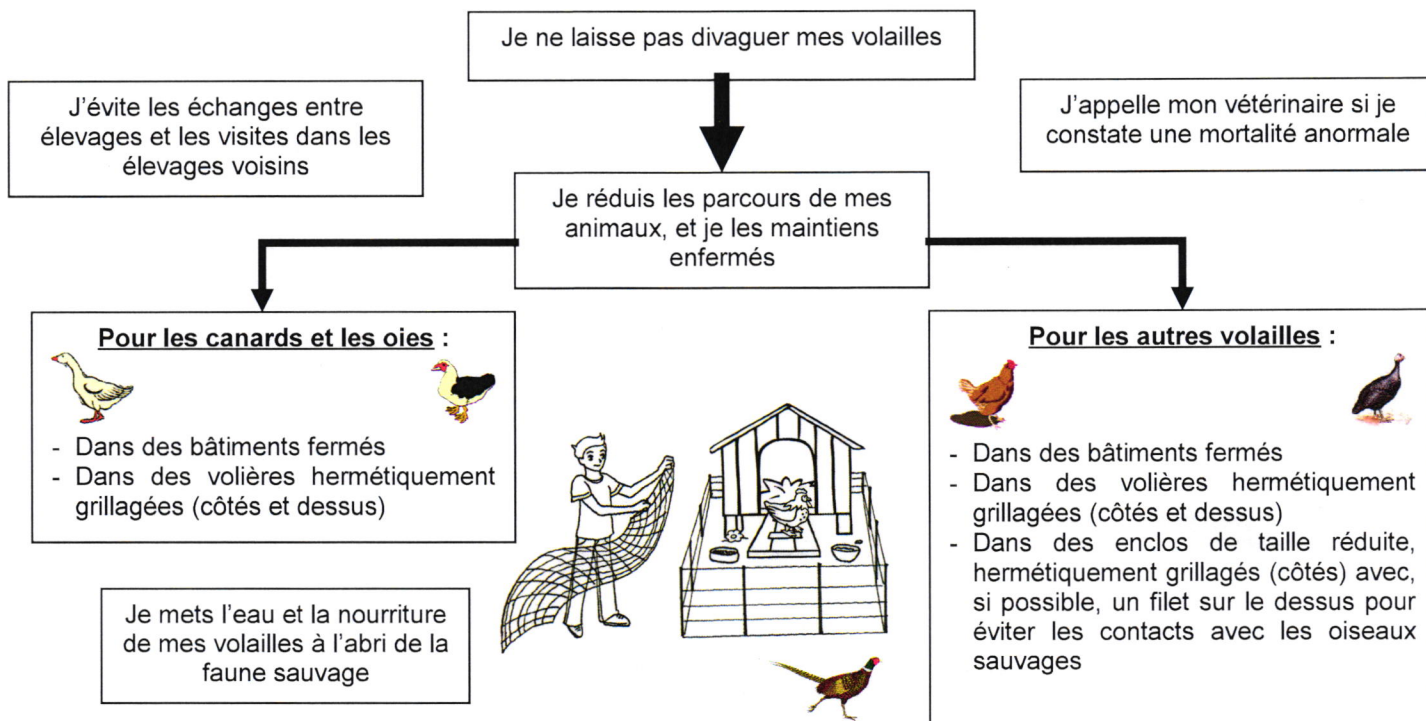
Toutes les autres volailles : les pintades, poules, dindes, cailles, etc... montrent des symptômes très rapidement suite à l'infection !
La mortalité peut être très élevée

L'ETAPE DU CONFINEMENT DU 18 AVRIL AU 16 MAI 2016

POURQUOI ? Afin d'interrompre le cycle de transmission du virus, des mesures sont prises dans tous les élevages. Les élevages commerciaux commencent un vide des palmipèdes au 18 avril. Chez les particuliers (détenteurs de basse-cour), le confinement est demandé.

COMMENT ? Il faut empêcher tout contact entre les volailles de basse-cour et les parcs des exploitations commerciales voisines ou les animaux sauvages.

Il s'agit donc d'isoler les petits effectifs de volailles. Si ce sont des volailles de chair et notamment des palmipèdes, il est vivement préconisé de les abattre pour la consommation et de faire ensuite un vide sanitaire et une désinfection.



LA FAUNE SAUVAGE :

Aucun élément ne permet de mettre actuellement en cause la faune sauvage dans la propagation de la maladie. Les mesures de confinement des volailles domestiques permettront également d'éviter la transmission du virus.

**C'est par une attitude citoyenne que tous ensemble,
nous pourrons faire disparaître le virus.
Soyons solidaires avec les éleveurs du Sud-Ouest !**